



## Communiqué de presse

Paris, le 23 février 2010.

**En raison de contraintes liées à l'agenda du Président de la République, à qui Jean-Marie Delarue doit prochainement remettre son rapport annuel, la conférence de presse initialement prévue ce jeudi 25 à 11 heures est reportée à une date ultérieure.**

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 octobre 2007, chargée de veiller au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté dans plus de 5000 lieux d'enfermement (établissements pénitentiaires, locaux de garde à vue, rétention administrative, dépôts des TGI, etc). Jean-Marie Delarue est le premier Contrôleur général, il a été nommé le 13 juin 2008 par le Président de la République.

Contacts presse : Chloé DEMEULENAERE – 01 53 38 47 96